

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 17 décembre 2018

Membres en exercice : 36
Membres avant pris part à la délibération :
Présents n'ayant pas pris part à la délibération :
Date de convocation : 10 décembre 2018
Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : AOT TRAMPOLINE

Le Lundi 17 décembre 2018 à seize heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des associations à Formiguères, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la convention d'AOT entre la communauté de communes (transfert depuis la commune des Angles) et Sandrine Tonneaux (Pantroline) a pris fin au 1^{er} juin 2019 avant la saison estivale de 2019. Ainsi le Président explique que l'activité via cette convention ne s'exercera plus.

Le Président explique qu'il a alors été lancé un appel d'offre pour rechercher un nouveau gestionnaire pour une activité de trampoline sur le ZAT. Le Président explique qu'une publicité sur un journal officiel a été réalisée (L'indépendant) afin de mettre en concurrence.

Le Président explique qu'une seule offre a été reçue, celle de Sandrine Tonneaux et qu'elle répond au cahier des charges.

Le Président propose donc de valider Sandrine Tonneaux et de signer une convention d'AOT pour la parcelle de Trampoline dans les conditions du règlement intérieur de la ZAT avec pour date de fin de convention le 31 septembre 2025.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider Sandrine Tonneaux pour la gestion d'une activité de Trampoline sur la ZAT du Lac de Matemale
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens, notamment la convention d'AOT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 17 décembre 2018

Jean Louis DEMELIN
Président



Envoyé le 19-12-2018 à la Préfecture
Accusé de réception le 19-12-2018